

~~~~~

## Procès verbal du Comité syndical du Vendredi 26 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 novembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 19 novembre 2021.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Martine BONNET, Marina BOURREL, Claude CARCELLER, Béatrice FABRE est représentée par Dominique BROC, Jean-Pierre GABAUDAN, Antoine GOUTELLE, Daniel JAUDON, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Gaëlle LEVEQUE, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Claude VALERO, |
| Absents ou excusés :                                      | Olivier BRUN, Bernard COSTE, Jean-Claude CROS, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG, Claire VAN DER HORST,                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 22 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.  
M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du lundi 28 octobre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **DÉLIBÉRATION N° 2021-48 : ACCORD POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE rappelle que le contrat de relance du Pays Cœur d'Hérault est la concrétisation de toutes nos orientations et de nos partenariats pour notre territoire avec la synergie des dispositifs de l'Etat.

M. REQUI regrette que l'ensemble des projets n'aient pas tous un lien avec l'urgence écologique. Le Président confirme que le contrat atteint un effet environnemental à hauteur de 90%. Ce volet sera à améliorer pour les prochaines contractualisations. La priorité de l'instant est de signer rapidement ce CRTE et d'enclencher ce processus pour notre territoire.

M. BESSIERE est satisfait de ce CRTE car la jeunesse est très présente dans les projets, et rappelle que les jeunes du territoire doivent faire face à de grosses difficultés.

M. SOTO partage cette constatation et informe qu'un travail de fond pour accompagner les jeunes à des échelles d'intervention complémentaires est en cours.

Mme MORERE rappelle à l'assemblée le travail d'actualisation de la Charte de Pays qui est en cours et qui est en lien avec le CRTE.

**L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-49 : PARTENARIAT 2021/2022 AVEC L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY : STAGE DE GROUPE PORTANT SUR UNE MEILLEURE ÉQUITÉ D'ACCÈS À L'EAU, PAR LA GESTION ET LA RÉPARTITION DE LA RESSOURCE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGES.**

Lecture du rapport par Mme MORERE, en l'absence de Mme VAN DER HORST.

Mme MORERE informe l'Assemblée que cette année le SYDEL accueille à nouveau des stages de groupe de l'université Paul Valéry.

L'objet de la mission cette année est orienté sur la problématique de la ressource en eau que les étudiants vont analyser pendant 4 mois avec les partenaires du territoire (SAGE- CLE, agriculteurs...), les origines de notre bien et son utilisation.

L'aide du SYDEL pour cette étude est de 1750 euros.

M. CARCELLER précise que nous avons été alertés sur cette pénurie annoncée depuis 1996 avec des analyses à l'époque très intéressantes qui n'ont cessées d'être corroborées régulièrement. C'est un problème qu'il faut prendre au sérieux.

Mme NEGRIER-FERNANDO souhaite une implication régulière des conseillers départementaux à ces réunions.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-50 : PROPOSITION DE L'ADEME POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET ADAPTATION DU PCAET DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE évoque notre Plan Climat voté en 2020 avec 2 volets : adaptation et transition. Malheureusement avec la crise sanitaire, la mission a subi quelques freins.

Actuellement avec l'aide de l'ADEME des actions sur le volet Adaptation sont relancées. Il s'agit de réactualiser les vulnérabilités du territoire et d'animer des espaces de concertation.

L'ADEME va nous accompagner à hauteur de 20 jours sur 2 ans.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-51 : ENGAGEMENT DU PAYS CŒUR D'HERAULT AVEC LA SPL AGENCE REGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) – ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À LA CRÉATION D'UN OPÉRATEUR TERRITORIAL**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE annonce qu'à la suite de notre délibération d'adhésion à la SPL AREC, un délai de quelques mois est à prendre en compte automatiquement pour rendre effective notre entrée comme actionnaire de la SPL.

L'accompagnement a été orienté pour des conventionnements à deux niveaux :

Auprès des communes et des communautés de communes pour favoriser l'intégration du Plan Climat dans les documents d'urbanisme.

Auprès du territoire concernant la transition énergétique avec une aide pour la compilation des souhaits et intentions du territoire et une aide pour mettre en place concrètement un opérateur local (circuits courts, opérateur du made in Pays Cœur d'Hérault).

Cet accompagnement par l'AREC a fait l'objet d'une demande de co-financements auprès du Fonds Leader.

Mme MORERE rappelle qu'un premier travail a été effectué par un bureau d'études et qu'il s'agit maintenant d'exploiter ces données.

Mme NEGRIER-FERNANDO salue l'investissement et l'enthousiasme de Mme MORERE et confirme le très bon accueil de ce projet par le comité de programmation Leader qui a partagé avec l'assemblée l'obtention d'une bonne note pour une sollicitation maximum de 60 000 euros.

Mme NEGRIER-FERNANDO confirme la nécessité de poursuivre l'action et encourage les élus du Pays à aider et rejoindre Mme MORERE sur cette action.

Mme NEIL confirme que pour les petites communes, ce projet à l'échelle du Pays est une réelle opportunité car en effet, les citoyens ont de fortes attentes.

M. CARCELLER souligne toutefois les quelques blocages des acteurs de la DREAL et la DDTM.

Le Président profite de ces échanges pour confirmer l'utilité de ce dossier et qu'effectivement il faut que nous soyons tous convaincus et impliqués. D'ailleurs Mme MORERE, informe l'assemblée que si le maire n'est pas disponible, il est important de déléguer un élu référent afin de rester connecté au projet et de suivre l'avancement de l'action.

M. REQUI demande à Mme MORERE la liste des élus référents.

Le Président profite de la proposition de Mme MORERE de déléguer des élus référents sur différents domaines afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des réunions.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2021-52 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC L'ARIAC**

Lecture du rapport par M. SALASC, en l'absence de M. ROIG.

M. SALASC précise que c'est un partenariat que nous menons depuis des années que nous souhaitons reconduire.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2021-53 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2022-2023 AVEC INITIATIVE CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. SALASC.

M. SALASC présente le fonctionnement de ce dispositif : accompagner les entreprises en complément des services économiques de nos collectivités. Pour cela, M. SALASC propose de reconduire le partenariat et notre participation à hauteur de 2.000 euros par communauté de communes, au minimum et la vallée de l'Hérault souhaite aller au-delà des 2.000 euros.

M. BESSIERE salue le travail effectué par cette structure.

M. REQUI cite également un bilan pertinent des années passées.

M. CARCELLER fait part de leur soutien professionnel incontestable auprès de nos petites entreprises souvent fragilisées.

Mme NEGRIER-FERNANDO fait référence effectivement aux opportunités de prêt d'honneur et du label, toutefois elle souligne un manque de communication auprès du grand public.

M. SALASC souligne l'importance de l'accompagnement et du travail de ces structures comme l'ARIAC, ADEFPAT, ICH... auprès des porteurs de projets et donc que notre soutien est primordial.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2021-54 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL PARTICIPATION AU PROJET « CROQUONS LA GARRIGUE »**

Lecture du rapport par Mme MORERE, en l'absence de Mme VAN DER HORST.

Mme MORERE précise qu'il s'agit de l'accompagnement de notre Programme Alimentaire Territorial (PAT) via une convention avec « Croquons la garrigue ». Concrètement il s'agit de créer du lien entre les acteurs du territoire « les producteurs et les consommateurs » et de créer du lien également avec les autres territoires voisins.

M. CARCELLER fait ressortir l'utilité de cette action : non seulement nous mangeons Bio mais nous mangeons local et nous aidons et mettons en avant nos producteurs.

Mme NEIL fait référence d'ailleurs à un projet présenté lors de la journée des grands sites de France, projet identique implanté en Corse.

M. BESSIERE profite de cette assemblée pour relayer la campagne des restos du cœur, contractualisant avec des producteurs locaux.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-55 : APPROBATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL POUR L'ANNEE 2021 DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LA REGION OCCITANIE**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO précise que nous arrivons bientôt à la fin de ce dispositif : il faut approuver le programme 2021 avec l'ensemble des projets des 3 communautés de communes.

Ensuite, en 2022, une nouvelle génération de ce dispositif va voir le jour.

Mme NEGRIER-FERNANDO confirme que le Pays est l'interlocuteur idéal pour communiquer avec la Région, au vu de la dimension supra communautaire.

Le Président rappelle le rendez-vous avec les services de la Région, ce lundi 29 novembre 2021 au sujet de la contractualisation avec le Pays et le CRTE pour une question d'échelle et de bon sens.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-56 : BUDGET SYDEL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Lecture du rapport par M. BARDEAU

M. BARDEAU présente les ajustements budgétaires.

M. SOTO précise que ce travail est réalisé en concertation avec les 3 communautés de communes.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-57 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

M. BARDEAU expose cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire, qui est le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

M. BARDEAU reprend les grandes lignes des prévisions du SYDEL et s'appuie sur la lecture par chaque élu du document transmis en amont.

M. SOTO souligne les difficultés de ces deux dernières années au vu de la baisse de 3% des participations du Département et de la Pandémie. D'ailleurs, nous devrions connaître très bientôt l'implication financière du Département.

Mme NEGRIER-FERNANDO félicite d'ailleurs le SYDEL, qui intervient sur beaucoup de thématiques tout en restant une petite équipe.

M. BARDEAU informe l'assemblée qu'un complément d'aide a été sollicité auprès de l'ARS pour garder l'effectif d'une personne sur le contrat CLSM.

Mme MORERE mentionne le conventionnement avec le Céréma pour l'animation des 3 ateliers destinés aux élus sur la mobilité douce.

M. SOTO remercie M. BARDEAU pour ce travail qui est loin d'être un simple exercice.

M. SOTO confirme que à la suite de la réunion préparatoire, il a été décidé de rester à une sollicitation de 7.47 euros par habitant et par an.

M. SOTO propose également que dans un avenir proche, un travail sur le règlement des participations statutaires soit programmé afin de garder l'équité démographique et financière.

Des échanges s'installent sur la composition, les disparités et les pressions de plus en plus fortes sur le foncier et l'immobilier du bassin de vie du Cœur d'Hérault. Plusieurs élus s'expriment dans le même sens, notamment sur la nécessité de maîtriser cette pression démographique tout en maintenant l'attractivité de notre territoire.

M. BARDEAU reprend dans ce deuxième temps les grandes lignes des prévisions du budget du SCoT et s'appuie sur la lecture par chaque élu du document transmis en amont.

M. BARDEAU remercie le service finances accompagné de M. SOTO.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Sollicitation de la maison médicale de garde de Clermont l'Hérault qui demande une aide financière pour équilibrer son budget. Proposition est faite de répondre de façon exceptionnelle et uniquement pour 2022 de la façon suivante : communauté de communes du Clermontais : 2.000 euros, communauté de communes Vallée de l'Hérault : 2.000 € et Ville de Clermont l'Hérault, 2000 euros. M. BESSIERES indique qu'il soumettra cette proposition en conseil municipal.
- ✓ Demande de la création d'un groupe de travail « Petites villes de demain » sur le territoire.
- ✓ Demande de sensibilisation au grand public sur le risque RADON, suite à un courrier cosigné de M. LASSALVY.
- ✓ Concernant l'actualisation du Pays rêvé, un séminaire est proposé aux élus le samedi matin 15 janvier 2022 et la journée du 27 janvier 2022.

Le Président informe l'assemblée du calendrier des festivités de ce week-end avec la foire de Gignac et le salon des artisans de Lodève

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

La séance est levée à 11 h15.

Secrétaire de séance

M. DANIEL JAUDON



